

TIRÉ À PART

Planète **SCIENCE**

Vol. 11, No. 1 ■ Janvier-mars 2013

Gérer conflits et concertations
dans le domaine de l'eau



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

UN WATER
Journée mondiale de l'eau
2013
Année internationale
de la coopération dans
le domaine de l'eau

www.watercooperation2013.org



C'est ensemble qu'on réussira à gérer l'eau

« Cela semble couler de source », écrivent les auteurs. Moins il y a d'eau, plus il est probable que l'on se batte à son sujet. Eh bien, non. Les chercheurs ont découvert que les climats arides ne sont pas plus sujets aux conflits que les climats humides. C'est l'un des mythes démentis dans l'article débutant sur la page suivante, qui inaugure l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

Ce n'est pas la seule surprise. Il apparaît que les conflits relatifs à l'eau éclatent à parts égales dans les pays riches et pauvres, les démocraties et les autocraties – fort heureusement en de rares occasions. Sur les 70 dernières années, les cas de coopération ont, été, en fait, deux fois plus nombreux que les cas de conflit. Et il n'y a apparemment aucun signe de guerres relatives à l'eau en perspective, quoiqu'en disent nos Cassandres.

Il y a donc de quoi se réjouir. Qu'il s'agisse d'un bassin fluvial, d'un aquifère transfrontalier ou de la pompe à eau d'un village rural, les exemples de coopération abondent apparemment. Et c'est tant mieux, car la demande d'eau douce augmentant en fonction de la croissance démographique et économique, nous allons devoir nous serrer les coudes encore davantage à l'avenir pour faire en sorte que cette ressource fragile et limitée suffise à tout le monde. Il faudra aussi convaincre les secteurs alimentaires, hydriques et énergétiques de collaborer au lieu d'agir en solitaires. Cela exigera des institutions solides, tant au niveau national qu'international, pour satisfaire des demandes concurrentielles et désamorcer la tension lorsqu'elle se produit, comme au sujet des propositions d'extraction des gaz de schiste, d'irrigation intensive ou de construction de barrages.

Le programme de l'UNESCO Du conflit potentiel au potentiel de coopération, et l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau organisent régulièrement des ateliers de gestion partagée de l'eau. Ils ont fait la découverte intéressante que les juristes, hydrologistes, ingénieurs et économistes qui se réunissent dans leurs murs ne parlent pas le même langage. À l'un de ces ateliers, ils avaient tous des définitions différentes non seulement de l'expression « bassin transfrontalier » mais même du terme « conflit » ! Il aura fallu des échanges soutenus pour que chacun commence à percevoir ces mots à travers les yeux des autres.

Les hydrologistes qui collaborent au sein du réseau FRIEND, coordonné par le Programme hydrologique international de l'UNESCO (UNESCO-PHI), parlent, eux, tous le même langage. Chacun des huit réseaux met en commun ses informations, ses données et ses techniques afin d'observer la variabilité et l'évolution du climat dans les bassins fluviaux d'une région donnée. Les recherches menées par le réseau européen vont peut-être même donner lieu à l'adoption d'une politique européenne sur la sécheresse.

Pendant ce temps, le programme Gestion des ressources aquifères internationales partagées (ISARM) de l'UNESCO-PHI a aidé les Nations unies à rédiger le premier projet de loi internationale sur les aquifères transfrontaliers, qui viendra en discussion en octobre à l'Assemblée générale de l'ONU. En à peine plus d'une décennie, l'ISARM a cartographié 400 de ces aquifères, dont cinq en Afrique qui n'avaient jamais été étudiés de manière approfondie.

L'Année sera lancée au siège de l'UNESCO à Paris, le 11 février. Pendant les 12 prochains mois, l'UNESCO et ses partenaires s'efforceront de transmettre quatre messages essentiels. Le premier, que la coopération dans le domaine de l'eau est essentielle pour l'éradication de la pauvreté et l'équité sociale ; le deuxième, qu'elle crée des bénéfices économiques ; le troisième, qu'elle contribue à préserver les ressources en eau et protège l'environnement et, dernier point, mais non le moindre, qu'elle construit la paix. La coopération dans le domaine de l'eau sera également le thème de la Journée mondiale de l'eau de cette année, le 22 mars.

Dans ces pages, tout au long de l'année, nous allons évoquer quelques cas de réussites – et d'échecs – en matière de gestion des eaux partagées qui peuvent faire toute la différence dans la vie des citoyens.

Gretchen Kalonji
Sous-directrice générale pour les sciences exactes et naturelles

Gérer conflits et concertations dans le domaine de l'eau



© Indranil Sengupta/UNESCO-IHE Photo Contest

Stanley Crawford, ancien gestionnaire d'une *acequia* (canal d'irrigation) au Nouveau Mexique (États-Unis), cite le cas de deux voisins qui « n'ont jamais été en bons termes... l'occupant des terres situées en aval accusant l'autre de ne jamais laisser couler de l'eau chez lui et, les rares fois où il le fait, d'y jeter des ordures ». De telles rivalités au sujet de l'eau sont à l'origine de nombreux litiges depuis la révolution néolithique, lorsque l'humanité s'est fixée sur les terres afin d'y cultiver sa nourriture, entre 8 000 et 6 000 ans avant notre ère. La langue française conserve la racine ancienne du mot « rivalité », du latin *rivalis*, désignant « ceux qui utilisent la même rivière ». Les riverains – pays ou provinces bordant la même rivière ou le même fleuve – sont souvent en compétition pour l'usage de l'eau qu'ils partagent. De nos jours, les revendications du voisin situé en aval à l'égard de celui qui est situé en amont visent en Syrie la Turquie, au Pakistan l'Inde, et en Égypte l'Éthiopie.

Étang asséché à Bolpur, au Bengale occidental (Inde) en avril 2006. La quantité est l'un des trois principaux facteurs à l'origine des litiges concernant l'eau.

La gestion de l'eau englobe des objectifs multiples et navigue entre des intérêts concurrents. Au sein d'une nation, ces intérêts – usage domestique, agriculture, énergie hydraulique, loisirs, écosystèmes – sont souvent en opposition, et la probabilité d'une solution acceptable par tous diminue considérablement en proportion du nombre des parties concernées. Ajoutez à cela les frontières internationales, et les chances s'amenuisent d'autant.

Sans solution mutuellement acceptée, ces parties peuvent se retrouver dans une situation de conflit violent, soit les unes envers les autres, soit avec des autorités nationales. Ceci dit, les différends relatifs à l'eau doivent cependant être replacés dans un contexte plus large, politique, ethnique et religieux. L'eau n'est que rarement l'unique cause du conflit et encore plus rarement la principale, mais elle peut envenimer des tensions existantes ; il faut donc la replacer dans le contexte plus vaste du conflit et de la paix.

Du Moyen-Orient jusqu'au Nouveau Mexique, les problèmes sont semblables. Ainsi en est-il aussi pour la plupart des solutions. L'ingéniosité humaine a mis en place des moyens de traiter la pénurie d'eau et de gérer ces ressources de manière concertée. De fait, entre 1945 et 2008, les cas de coopération entre États riverains ont été deux fois plus nombreux que les cas de conflit.

L'eau a aussi été un moyen efficace d'établir la confiance, de développer la concertation et, sans aucun doute, de prévenir des conflits, même dans des bassins particulièrement sensibles. Dans certains cas, l'eau fournit l'une des rares occasions de dialogue dans des affrontements bilatéraux, par ailleurs aigus. Dans des régions politiquement instables, l'eau constitue un élément essentiel de négociation en vue du développement régional et sert, de facto, de stratégie de prévention des conflits.

Si les raisons profondes des controverses relatives à l'eau peuvent être multiples, comme par exemple des luttes de pouvoir et des intérêts de développement divergents, tous ces litiges tiennent à l'un ou plusieurs de trois facteurs : la quantité de l'eau, sa qualité et sa répartition selon les saisons (*voir tableau page suivante*). Que le différend se situe au niveau international, national ou local, le fin mot pour comprendre et prévenir les conflits relatifs à l'eau se trouve dans les institutions de gestion de ses ressources.

Aucun signe de futures « guerres de l'eau »

Il est frappant de constater que le territoire de 148 nations se situe dans des bassins internationaux et que plus de 30 d'entre eux sont presque entièrement compris dans ces bassins. Leur incontournable interdépendance est illustrée par le nombre de pays qui se partagent chacun de ces bassins internationaux : les problèmes soulevés par des bassins comme celui du Danube, partagé entre 19 pays, ou celui du Nil, entre 11 pays, sont faciles à imaginer (*voir tableau page suivante*).

Les bassins internationaux qui recoupent les frontières nationales de deux pays ou davantage, couvrent environ 45 % de la surface des terres émergées, abritent environ 40 % de la population mondiale et représentent à peu près 60 % du débit mondial de tous les fleuves. En outre, leur nombre va croissant : en 1978, les Nations unies recensaient 214 bassins internationaux ; il y en a aujourd'hui 276, surtout dus aux changements politiques

comme l'éclatement de l'Union soviétique et de l'ancienne Yougoslavie, ainsi qu'aux progrès de la cartographie.

La multiplicité des bassins partagés, conjuguée à la pénurie croissante de l'eau pour des populations en expansion, a incité de nombreux politiciens et journalistes à faire leurs gros titres sur l'avènement de « guerres de l'eau ». En 1995, par exemple, l'ancien vice-président de la Banque mondiale, Ismail Serageldin, prétendait que les guerres du siècle prochain seraient provoquées par l'eau. Ces avertissements ont invariablement visé le Moyen-Orient aride et hostile, où des armées ont été mobilisées et

ont échangé des coups de feu à cause de cette ressource rare et précieuse. Des théories très élaborées et qualifiées à tort « d'impératifs hydrauliques » ont fait de l'eau la motivation essentielle de stratégies militaires et de conquêtes territoriales, notamment dans le conflit israélo-palestinien.

Le seul problème de ce scénario c'est qu'il n'est pas corroboré par les faits. En 1951–1953 et de nouveau en 1964–1966, Israël et la Syrie ont échangé des coups de feu consécutifs au projet de la Syrie de détourner le Jourdain, mais l'échange final, accompagné d'attaques faisant intervenir tanks et aviation, a stoppé l'exécution

Exemples de différends relatifs à l'eau

Location	Principale raison	Observations
La Kavery	Quantité	Le différend sur ce fleuve est né de la répartition de l'eau entre l'État du Tamil Nadu, situé en aval, qui utilisait les eaux du fleuve pour l'irrigation, et du Karnataka, en amont, qui désirait étendre l'agriculture irriguée. Les parties n'ont pas accepté la décision judiciaire du différend, ce qui a entraîné de la violence et des morts tout au long du fleuve.
Bassin de l'Okavango	Quantité	Dans le bassin de l'Okavango, les revendications du Botswana afin de maintenir le delta et son industrie lucrative d'écotourisme sont source d'un litige avec la Namibie située en amont, qui désire prélever de l'eau traversant le couloir de Caprivi, afin de fournir sa capitale en eau potable.
Bassin du Mékong	Quantité	À la suite de la construction par la Thaïlande du barrage de Pak Mun, plus de 25 000 personnes ont souffert de restrictions draconiennes dans les pêcheries situées en amont, associées à d'autres problèmes de moyens d'existence. Les communautés lésées se battent pour obtenir des indemnités depuis la fin de la construction du barrage, en 1994.
Le fleuve Incomati	Qualité et quantité	Des barrages dans la partie sud-africaine du fleuve Incomati ont réduit le débit de l'eau douce et accru la salinité de son estuaire, au Mozambique. Cela a altéré l'écosystème de l'estuaire et fait disparaître la végétation et les animaux ne tolérant pas le sel, éléments importants pour la subsistance des populations.
Le Rhin	Quantité	Le port de Rotterdam était obligé de draguer fréquemment les fonds afin d'éliminer la vase déposée par le fleuve. L'opération était extrêmement coûteuse et provoquait des controverses sur l'indemnisation et la responsabilité des différents utilisateurs du fleuve. Alors que, dans ce cas, les négociations ont abouti à une solution pacifique, dans des régions ne bénéficiant pas de pareils dispositifs de solution des différends, les problèmes d'envasement ont pu entraîner des litiges entre utilisateurs de l'amont et de l'aval, comme dans le bassin du Lempa en Amérique centrale.
Syr Darya	Calendrier	Les relations entre le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan, riverains du Syr Darya, grand affluent de la mer d'Aral en voie de disparition, illustrent les problèmes dus au calendrier du débit de l'eau. Du temps de l'Union soviétique, le gouvernement central régula l'utilisation d'hydroélectricité pour le chauffage en hiver par le Kirghizstan, situé en amont, afin de répondre également aux besoins d'irrigation au printemps et en été de l'Ouzbékistan et du Kazakhstan situés en aval. Aujourd'hui, les partenaires violent de temps en temps les accords qui remplacent le débit d'amont par d'autres sources de chauffage (gaz naturel, charbon et fioul) contre une irrigation en aval.



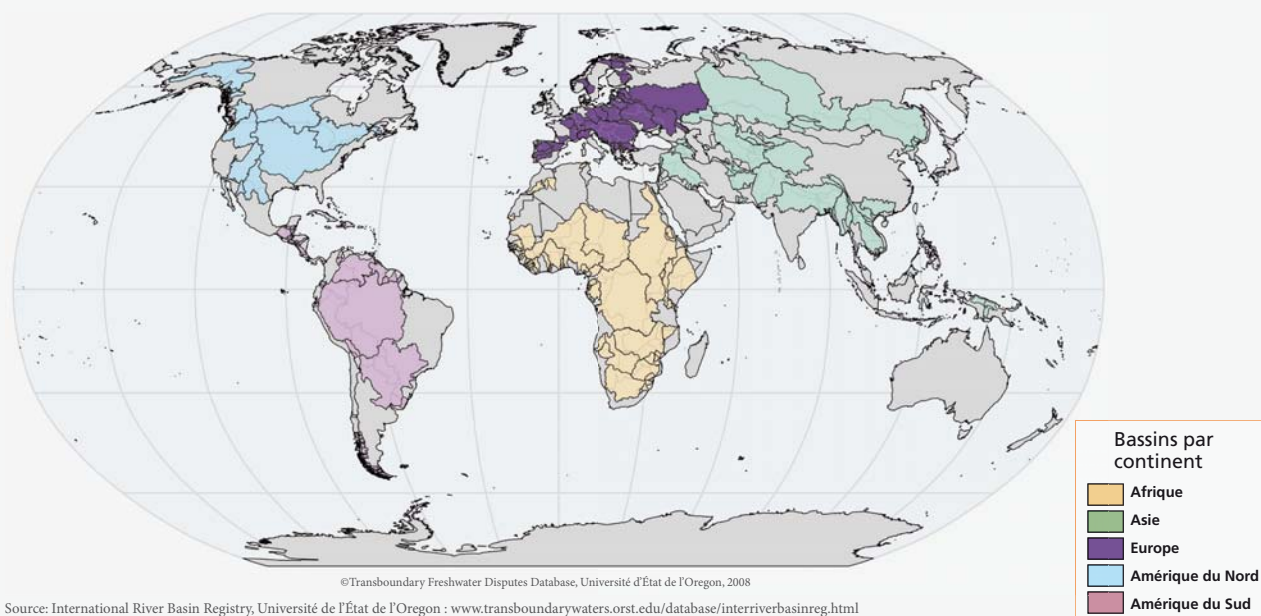
Photo: Wikipedia Commons

Une antilope du delta de l'Okavango, au Botswana, en 2005. Ce pays partage le bassin de l'Okavango avec l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe. Les revendications du Botswana pour maintenir le delta et son industrie lucrative de l'écotourisme alimentent un différend avec la Namibie, située en amont, qui désire prélever de l'eau traversant le couloir de Caprivi afin de fournir sa capitale en eau potable.

Nombre de pays partageant un bassin

Nombre de pays traversés	Bassins internationaux
3	Asi (Orontes), Awash, Benito (Ntem), Cavally, Cestos, Chiloango, Dniepr, Dniestr, Drin, Ebre, Gambie, Garonne, Gash, Geba, Har Us Nur, Hari (Harirud), Helmand, Hondo, Ili (Kunes He), Incomati, Irrawaddy, Juba-Shibeli, Lac Prespa, Lac Titicaca-Système Poopo, Lempa, Maputo, Maritsa, Maroni, Moa, Oueme, Pasvik, Po, Red (Song Hong), Ruvuma, Salween, Schelde, Seine, Sulak, Torne, Tornealven), Tumen, Umbeluzi, Volga, Zapaleri
4	Amour, Daugava, Elbe, Essequibo, Komoe, Lac Turkana, Limpopo, Marais de Lotagipi, Narva, Ob, Oder (Odra), Ogooué, Okavango, Orange, Sénégal, Struma, Vardar
5	Indus, La Plata, Neman, Tarim, Vistule (Wista)
6	Mer d'Aral, Gange-Brahmapoutre-Meghna, Jourdain, Kura-Araks, Mékong, Tigre, Euphrate (Shatt al Arab), Volta
8	Amazonie, Lac Tchad
9	Rhin, Zambèze
10	Niger
11	Nil
19	Danube

Bassins fluviaux internationaux



du projet et a mis fin à la tension concernant l'eau entre les deux États. Pourtant, la guerre de 1967 a éclaté moins d'un an plus tard. L'eau n'eut que peu, voire pas d'effet sur la pensée stratégique dans la violence israélo-arabe qui s'ensuivit, même pendant les guerres de 1967, 1973 et 1982, alors que l'eau était une source latente de tension politique et l'un des sujets les plus difficiles dans les négociations de paix qui suivirent. Autrement dit, même si les guerres ne concernaient pas directement l'eau, les accords sur sa répartition constituaient un obstacle à la paix.

Si les réserves et les infrastructures de l'eau ont souvent servi d'instruments ou de cibles militaires, aucun État n'est entré en guerre spécifiquement pour des ressources en eau depuis que les cités-états de Lagash et d'Umma s'affrontèrent dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate en 2500 avant notre ère. Au contraire, selon la FAO, plus de 3 600 traités concernant l'eau ont été signés

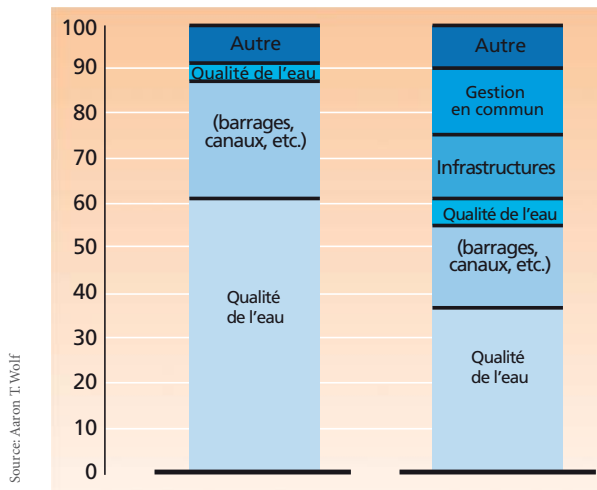
L'histoire montre que les litiges internationaux relatifs à l'eau trouvent, de fait, une solution.

entre 805 et 1984. Bien que la plupart d'entre eux concernaient principalement la navigation, ils devinrent progressivement plus nombreux à traiter de la gestion de l'eau, notamment la lutte contre les inondations, les projets d'hydroélectricité ou la répartition des eaux dans les bassins internationaux. Depuis 1820, plus de 680 traités ou accords concernant l'eau ont été signés, dont plus de la moitié au cours des cinquante dernières années.

Des chercheurs de l'Université d'État de l'Oregon ont établi un ensemble exhaustif de données sur les interactions déclarées, de caractère conflictuel ou coopératif, entre deux ou plusieurs nations, qui étaient motivées par l'eau. Leur analyse a mis en lumière quatre conclusions principales.

En premier lieu, en dépit du potentiel de désaccord propre aux bassins internationaux, les cas de conflit aigu concernant des

Sources de conflits et de concertation dans les bassins transfrontaliers



ressources hydriques internationales sont moins nombreux que les cas de coopération. Au cours des 60 dernières années (1948–2008), seuls 44 conflits aigus de caractère violent ont éclaté, dont 30 entre Israël et l'un de ses voisins. Le nombre total des incidents dus à l'eau, entre des nations d'une certaine dimension, penche lui aussi davantage vers la concertation : 759 cas conflictuels contre 1 705 cas de coopération, ce qui implique que la violence au sujet de l'eau n'est ni rationnelle au plan stratégique, ni efficace au plan hydrologique, ni viable au plan économique.

En deuxième lieu, en dépit de la rhétorique belliqueuse des politiciens – qui s'adresse plus souvent à leurs propres concitoyens qu'à leurs ennemis – les dispositions adoptées sont le plus souvent mesurées. Quelque 40 % des cas se concluent par un soutien verbal mesuré et une hostilité verbale mesurée. Si l'on ajoute à l'équation la part prise, chez les deux parties, par le degré immédiatement supérieur – soutien verbal officiel et hostilité verbale officielle, la proportion des cas de déclarations verbales atteint environ 60 % de l'ensemble. Ainsi donc, près des deux-tiers des réactions demeurent verbales et plus des deux-tiers d'entre elles n'aboutissent à aucune sanction officielle.

En troisième lieu, les cas de coopération sont plus nombreux que ceux de conflit. Les cas de concertation couvrent un large éventail, comprenant la quantité de l'eau, sa qualité, le développement économique, l'hydroélectricité et la gestion partagée. À l'inverse, près de 90 % des cas conflictuels relèvent de la quantité et de l'infrastructure (voir graphique ci-dessus). En outre, presque toutes les actions militaires importantes relèvent de ces deux dernières catégories.

En quatrième lieu, en l'absence de violence, l'eau agit à la fois comme un facteur de tensions et un trait d'union. Comme facteur de tensions, l'eau peut dégrader de bonnes relations et envenimer des relations déjà mauvaises. En dépit de ces complexités, des eaux internationales peuvent agir comme trait d'union dans des bassins dotés d'institutions relativement puissantes.

Une action unilatérale peut aviver les tensions et l'instabilité régionale ; il faudra alors des années, voire des décennies, pour rétablir la situation.

L'histoire montre que les litiges internationaux relatifs à l'eau trouvent, de fait, une solution, même entre ennemis et même lorsque le conflit a éclaté pour d'autres raisons. Certains parmi les ennemis les plus véhéments du monde ont négocié des accords relatifs à l'eau ou s'emploient à le faire, et les organismes qu'ils ont créés se montrent souvent résilients, même lorsque les relations sont tendues.

Le Comité du Mékong, par exemple, créé en 1957 comme agence intergouvernementale entre le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Viet Nam, n'a pas cessé d'échanger des données et des informations sur la mise en valeur des ressources en eau durant toute la guerre du Viet Nam (1955–1975). Israël et la Jordanie ont tenu des pourparlers secrets « de table de pique-nique » sur la gestion du Jourdain à la suite des négociations infructueuses de Johnston en 1953–1955, alors même qu'ils ont été en guerre de l'indépendance d'Israël en 1948 jusqu'au traité de paix de 1994 (voir encadré page suivante). La Commission de l'Indus, établie aux termes du traité des eaux de l'Indus, en 1960 entre l'Inde et le Pakistan, a survécu à deux grandes guerres entre l'Inde et le Pakistan en 1965 et 1971. Les 11 pays riverains du bassin du Nil travaillent eux aussi actuellement à des négociations de haut niveau gouvernemental, afin de mettre le bassin en valeur dans un esprit de coopération en dépit des désaccords persistants entre les États situés en amont et en aval.

En Afrique australe, plusieurs accords de bassins fluviaux ont été signés alors que la région était aux prises avec une série de guerres locales, dans les années 1970 et 1980, comme la « guerre populaire » en Afrique du Sud et les guerres civiles du Mozambique et de l'Angola. Malgré la complexité des négociations, les accords ont constitué de rares moments de coopération pacifique entre un grand nombre de ces pays. Après la fin de la plupart de ces guerres et de l'apartheid, l'eau s'est avérée être l'un des fondements de la coopération dans la région. De fait, le Protocole de 1995 sur les systèmes fluviaux partagés a été le premier protocole signé au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Si les eaux internationales partagées ne sont pas en cause, quel est le problème ?

Si les eaux partagées ne provoquent pas de violence entre nations, alors quel est le problème ? En réalité, il arrive que des complications concernant les questions de l'eau avivent les tensions, comme par exemple le délai entre l'éclatement des différends relatifs à l'eau et l'aboutissement des accords finals. Très souvent, les riverains élaborent des projets de façon unilatérale sur leurs territoires en s'efforçant d'éviter les complications politiques soulevées par le partage des ressources. Il arrive que l'un des riverains (généralement le plus puissant) lance un projet qui affecte au moins l'un de ses voisins.

En l'absence de relations ou d'organismes permettant la résolution des conflits, une action unilatérale peut aviver les tensions et l'instabilité régionale ; il faudra alors des années, voire des décennies, pour rétablir la situation : le traité des eaux

de l'Indus a demandé 10 ans de négociations, le traité des eaux du Gange entre l'Inde et le Bangladesh (1996) 30 ans et le traité de paix entre Israël et la Jordanie (1994) 40 ans. L'eau a été le point le plus tardif et le plus épineux dans les négociations du traité entre ces deux pays, relégué aux pourparlers « du statut final » entre Israël et les Palestiniens, tout comme les difficiles questions des réfugiés et du statut de Jérusalem. Pendant ce long processus, la qualité et la quantité de l'eau peuvent se dégrader au point de mettre en danger la santé des populations dépendantes et d'endommager ou de détruire les écosystèmes. Le problème s'aggrave avec l'intensification du litige : les écosystèmes du cours inférieur du Nil et du Jourdain, ainsi que des affluents de la mer d'Aral, ont été effectivement passés par pertes et profits comme conséquences malheureuses de l'intransigeance humaine.

Lorsque des initiatives unilatérales de développement produisent des tensions internationales, il devient plus difficile d'œuvrer à la coopération. La méfiance s'installe entre riverains, les menaces et les différends font rage de part et d'autre des frontières, comme entre l'Inde et le Pakistan ou entre le Canada et les États-Unis. Même s'ils ne dégèrent pas en conflits ouverts, la méfiance et la tension peuvent retarder le développement régional en s'opposant à des projets conjoints et à des infrastructures avantageuses pour toutes les parties. L'une des principales sources d'eau pour les Israéliens aussi bien que pour les Palestiniens, l'aquifère de la montagne, est menacée de pollution par les eaux usées non traitées. Le conflit actuel a découragé les initiatives de donateurs éventuels pour construire des usines de traitement des eaux en Palestine,

Le partage des eaux entre Israéliens, Jordaniens et Palestiniens

La plus grande pénurie d'eau du monde se situe au Moyen-Orient. Le déficit est particulièrement alarmant dans le bassin du Jourdain et les nappes de la Cisjordanie adjacentes, où s'entrecroisent les revendications israéliennes, palestiniennes et jordaniennes. À Gaza et en Cisjordanie, le volume annuel d'eau disponible est bien inférieur à 100 m³ par personne d'eau renouvelable, alors qu'en Israël il est inférieur à 300 m³ et en Jordanie il est d'environ 100 m³. Un pays est généralement considéré comme pauvre en eau si le volume disponible tombe en dessous de 1 000 m³.

L'accroissement de la population, dû à la fois à la forte natalité des Palestiniens et des Jordaniens et à l'immigration vers Israël, exerce une pression de plus en plus forte sur des ressources déjà rares et renforce le risque de conflits concernant l'eau. La situation est encore aggravée par la part relativement importante de l'eau disponible qui est distribuée aux colons israéliens en Cisjordanie et à Gaza, en comparaison avec la part disponible pour les Palestiniens.

En dépit des craintes de violences relatives à l'eau, Israël et la Palestine, de même qu'Israël et la Jordanie, ont maintenu une coopération minimale sur leurs eaux partagées. Cela a persisté même après le début de la seconde intifada en septembre 2000. Une coopération de niveau modeste concernant l'eau entre Israël et la Jordanie sous les auspices des Nations unies remonte au début des années 1950, alors même que les deux pays étaient officiellement en guerre. Cette interaction a contribué à établir la confiance, et à poser un ensemble de règles et de normes partagées, qui a ensuite été officialisé en 1994 dans le cadre de l'accord de paix entre Israël et la Jordanie. Selon l'accord, un comité conjoint relatif à l'eau a été créé pour la coordination et la solution des problèmes, qui a contribué à résoudre les désaccords sur les répartitions.

Un accord provisoire de 1995 régit les questions concernant les eaux Israélo-palestiniennes, telles que la protection des systèmes d'eau et d'eaux usées. Ce comité et ses sous-comités se réunissent toujours en dépit de la violence de ces dernières années. Pour les Palestiniens, l'accord actuel n'est pas satisfaisant, du double point de vue des droits et des perspectives d'approvisionnement. Les pourparlers en vue d'un accord final font partie du processus global de négociations et, étant donné l'impasse politique et la violence persistante, ils ne sont pas près d'être menés à bien à court terme. Néanmoins, Israéliens et Palestiniens sont d'accord pour dire que la coopération sur leurs eaux partagées est indispensable.

Deux recommandations politiques majeures peuvent être tirées de ce cas. En premier lieu, la coopération sur l'eau est intimement liée à la politique, processus très complexe, influencé par des considérations à la fois nationales et internationales. Si les agences de financement

ne sont pas capables d'analyser le contexte politique, elles ont peu de chances de comprendre comment l'eau est parfois subordonnée à des priorités politiques plus importantes et instrumentalisées politiquement.

En second lieu, les agences de financement et les organisations internationales peuvent jouer un rôle important si elles sont prêtes à fournir un soutien à long terme afin de susciter la coopération en matière d'eaux partagées. Les donateurs veulent en général voir des résultats tangibles à court terme. Or, il est essentiel de comprendre les enjeux : des revers pourront se produire et les succès ne sont pas près de se matérialiser rapidement. Les donateurs devront s'engager dans un « financement de processus » qui soutient non pas un simple projet de développement d'une durée de 2 à 4 ans mais plutôt un processus qui peut courir sur 10 à 25 ans. Dans le cas Israélo-jordanien, l'Organisation de supervision de la trêve des Nations unies, qui a parrainé les discussions sur la coordination en matière d'eau, en dépit de l'absence d'accord de paix, a joué un rôle vital.

Bien que d'autres conflits intéressants probablement à l'avenir, concernant l'eau du bassin du Jourdain, si elle dispose d'un soutien solide, la gestion de l'eau offre une ouverture vers une coopération élargie dans cette partie troublée du monde.

Anders Jägerskog*

*Directeur des services du savoir,
Institut international de l'eau de Stockholm



Le Jourdain

Photo: Wikipedia Commons/Betvashang

provoquant un cercle vicieux, car la pollution des nappes aquifères aggrave la pénurie d'eau de la région et avive le conflit israélo-palestinien.

Contestations sur le plan intérieur

Les articles sur les eaux transfrontalières traitent souvent les entités politiques comme des monolithes homogènes. « Le Canada estime... » écrit-on, ou bien « La Jordanie désire ... » Des observateurs ont récemment signalé les pièges de cette attitude en montrant qu'en réalité, des sous-ensembles d'acteurs nationaux attribuent à la gestion de l'eau des valeurs et des priorités très différentes. En fait, l'histoire des violences concernant l'eau concerne des incidents entre tribus, entre catégories d'utilisateurs de l'eau, populations rurales et urbaines et États ou provinces. Certains chercheurs vont jusqu'à suggérer que, plus l'échelle géographique diminue, plus augmentent la probabilité et l'intensité de la violence. Partout dans le monde, les problèmes locaux concernant l'eau tournent autour de valeurs fondamentales qui remontent souvent à plusieurs générations. Agriculteurs qui irriguent, peuples autochtones et écologistes, par exemple, peuvent tous considérer l'eau comme liée à leurs modes

de vie, qui sont de plus en plus menacés par les nouveaux besoins des villes et de l'énergie hydroélectrique.

Les conflits internes liés à l'eau ont donné lieu à des combats entre utilisateurs en aval et en amont le long de la Kavery en Inde et entre Américains autochtones et colons européens. En 1934, l'État enclavé de l'Arizona aux États-Unis a affrété une marine (d'un seul ferryboat) et envoyé sa milice d'État pour interdire un projet de barrage et de détournement du fleuve Colorado.

Les litiges relatifs à l'eau peuvent également engendrer la désobéissance civile, des actes de sabotage et des manifestations violentes. Dans l'État indien de l'Orissa, 30 000 paysans se sont heurtés à la police en décembre 2007 parce que le gouvernement avait décidé d'autoriser de nombreuses entreprises à pomper de l'eau dans le barrage d'Hirakud, alors que ces paysans en avaient besoin pour l'irrigation. Cinquante manifestants ont été blessés dans la confrontation avec la police. De 1907 à 1913, dans la vallée de l'Owens en Californie (États-Unis), des agriculteurs ont plusieurs fois bombardé un aqueduc qui détournait l'eau vers la ville en plein essor de Los Angeles.

Une mauvaise gestion ou une répartition inéquitable par les agences de l'eau peut aussi provoquer une instabilité nationale. Les contestations visent le système de canalisation vers les zones

Le conflit de Cochabamba sur la privatisation du service de l'eau

Les problèmes de gestion de l'eau peuvent provoquer des conflits violents, comme le montrent les confrontations qui ont éclaté en 2000 dans la ville de Cochabamba, troisième grande ville de la Bolivie, suite à la privatisation de l'agence de l'eau de cette ville. Cochabamba avait longtemps souffert d'une pénurie d'eau, de la médiocre qualité des services d'approvisionnement et de leur irrégularité. Dans l'espoir d'améliorer ces services et d'accélérer le rythme des connections au réseau, le gouvernement bolivien avait signé, en septembre 1999, un contrat de concession pour 40 ans avec le consortium privé international Aguas del Tunari (AdT).

En janvier 2000, les tarifs d'eau potable avaient brutalement augmenté et certains ménages devaient consacrer une partie significative de leurs revenus mensuels à payer le service de l'eau. Les consommateurs estimaient qu'ils payaient tout simplement davantage, pour les mêmes médiocres services, et ils réagirent en recourant à la grève, au blocage de routes et autres formes de protestation civique : Cochabamba fut une ville morte pendant quatre jours en février 2000.

Si l'augmentation des factures d'eau avait déclenché les protestations, certains habitants s'opposaient en outre à une loi menaçant la gestion des systèmes ruraux de l'eau par le secteur public. La pénurie d'eau subie de longue date avait suscité le recours à des sources alternatives et bien établies d'approvisionnement. Dans les municipalités rurales entourant Cochabamba, des coopératives de paysans foraient des puits et organisaient un marché informel de l'eau inspiré d'un système ancestral des droits de propriété. Aux termes du contrat, AdT s'était vu attribuer l'usage exclusif des ressources en eau de Cochabamba ainsi que de toute future source d'approvisionnement des citoyens. Elle avait également le droit exclusif de fournir l'eau et d'exiger que les consommateurs se connectent à son réseau. La population rurale craignait de perdre ses droits traditionnels sur l'eau et qu'AdT ne fasse payer l'eau tirée des puits privés.

Les paysans des municipalités avoisinantes se sont joints aux protestations de Cochabamba, qui gagnèrent d'autres régions de la Bolivie. Des mois de troubles civils prirent fin lorsque le gouvernement déclara l'ensemble du pays en état de siège et envoya des soldats

à Cochabamba. Le bilan de plusieurs jours de violence s'établit à 100 blessés et un mort. Les protestations ne cessèrent que lorsque le gouvernement consentit à révoquer la concession d'AdT et à rendre à la municipalité la gestion du service de l'eau.

Le service demeura cependant peu satisfaisant, de nombreux quartiers n'étant approvisionnés qu'épisodiquement et le niveau de la nappe souterraine de la vallée continuait à baisser. Bien que de nombreux citoyens considèrent l'annulation de la concession comme une victoire de la population, leurs problèmes d'eau n'en sont pas résolus pour autant.

Pendant ce temps, AdT assignait en 2001 le gouvernement bolivien devant le tribunal commercial de la Banque mondiale, son Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Selon le San Francisco Chronicle, le consortium réclamait 25 millions de dollars d'indemnités pour le contrat annulé. Cependant, après plusieurs années d'arbitrages accompagnés d'incessantes protestations internationales, le consortium AdT décida

de retirer sa plainte sans compensation. En échange, les autorités boliviennes ont dégagé les investisseurs étrangers de toute responsabilité potentielle.

Source : compilé par les auteurs



Photo: Coordinadora del Agua

Une femme qui s'en va laver du linge prend à témoin un policier, pendant le conflit de Cochabamba.



© Yann Arthus-Bertrand

Jardins irrigués du Wadi Rum dans le désert jordanien. Selon de nombreux analystes, la pénurie d'eau provoquerait les conflits ; or, les climats arides ne sont pas plus sujets aux conflits que les climats humides.

suburbaines ou rurales, les taxes et surtout les prix. Dans la plupart des pays, l'État est tenu de fournir l'eau potable. Même si des licences sont accordées à des sociétés privées, l'État reste en général responsable du service. Les litiges concernant la gestion de la distribution de l'eau se situent donc habituellement entre les communautés et les agences de l'État (*voir encadré*). Les protestations sont dues, le plus souvent, à ce que le public soupçonne la corruption dans le service ou le détournement du bien public vers des intérêts privés.

Instabilité locale

Les régions du monde où l'irrigation dépend étroitement de ressources d'une eau en forte diminution recoupent de façon significative la liste de celles qui préoccupent les professionnels de la sécurité et de la gestion des risques : le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie centrale. Lorsque l'irrigation devient impossible, des groupes d'hommes au chômage et mécontents peuvent être obligés de quitter la campagne pour la ville, ce qui contribue à l'instabilité politique. Si la migration est transfrontalière, des tensions entre États peuvent se produire.

Les problèmes de l'eau peuvent ainsi contribuer à l'instabilité locale, qui peut elle-même déstabiliser une nation, voire toute une région. De manière indirecte, l'eau contribue aux différends internationaux et nationaux, même si les parties ne se battent pas explicitement pour l'eau. Durant les 30 années qu'Israël a occupé la Bande de Gaza, par exemple, la qualité de l'eau s'y est constamment détériorée, l'eau salée s'est infiltrée dans les puits et les maladies provoquées par l'eau ont fait des morts parmi les résidents. En 1987 a commencé la seconde *intifada* dans la Bande de Gaza, et le soulèvement s'est rapidement propagé dans toute la Cisjordanie. S'il serait simpliste de prétendre que la baisse de la qualité de l'eau était à l'origine de la violence, elle a sans aucun doute aggravé une situation déjà critique, en affectant la santé et les moyens d'existence des communautés.

L'examen des relations entre l'Inde et le Bangladesh montre qu'à leur tour, des perturbations locales peuvent découler de différends sur les eaux internationales et aviver les tensions entre États. Dans les années 1960, l'Inde a construit un barrage à Farakka qui détournait du Bangladesh une partie des eaux du Gange afin de débarrasser de sa vase le port maritime de Calcutta, à quelque 160 km plus au sud. Au Bangladesh, la réduction du débit a limité la quantité des eaux superficielles et souterraines, entravé la navigation, accru la salinité, dégradé

les pêcheries et menacé l'approvisionnement en eau et la santé publique, en poussant certains citoyens à migrer – et, ironie du sort, souvent vers l'Inde.

Ainsi, alors qu'« aucune guerre de l'eau » n'a eu lieu, la pénurie d'eau douce de qualité, ou la rivalité pour les ressources en eau a parfois provoqué une intense instabilité politique qui s'est traduite par une grande violence sur une petite échelle.

Des institutions solides font toute la différence

Nombreux sont les analystes de la politique de l'eau qui supposent que la pénurie d'une ressource aussi critique pousse les populations au conflit. Cela semble couler de source : moins il y a d'eau, plus elle est précieuse et plus il est probable qu'on se batte pour elle. Cependant, des recherches systématiques pour établir des indicateurs de conflits sur des eaux transfrontalières n'ont trouvé à ce sujet aucun paramètre physique statistiquement significatif : les climats arides n'étaient pas plus sujets aux conflits que les climats humides et une coopération internationale s'est même développée pendant les sécheresses. En fait, presque aucune variable considérée séparément ne s'est avérée déterminante : les démocraties étaient aussi sujettes au conflit que les autocraties, les pays riches autant que les pauvres, les pays à forte densité de population autant que les autres et les grands pays autant que les petits.

Lorsque des chercheurs de l'Université d'État de l'Oregon ont examiné de près les modalités de la gestion de l'eau dans les pays arides, ils ont découvert que c'est la compétence de leurs institutions qui était la clé du succès. Les pays arides coopèrent, naturellement, sur les questions de l'eau : pour vivre dans un environnement où l'eau est rare, la population s'adapte en mettant en place des stratégies institutionnelles – traités officiels, groupes informels de travail ou, de manière générale, des relations étroites. Les chercheurs ont en outre découvert que la probabilité d'un conflit augmentait de manière significative si deux facteurs entraient en jeu. *En premier lieu*, le conflit est plus probable si le cadre physique ou politique du bassin hydrologique subit un changement important ou rapide, comme la construction d'un barrage, un projet d'irrigation ou une modification territoriale. *En second lieu*, le conflit est plus probable si les institutions existantes sont incapables de prendre en charge et de gérer efficacement le changement.

Les organismes de gestion des ressources en eau se doivent d'être solides pour pouvoir équilibrer les intérêts opposés quant à la répartition de l'eau, et pour gérer sa pénurie, qui est souvent due à une mauvaise gestion antérieure. Ces organismes peuvent même devenir l'enjeu de conflits. Dans les bassins fluviaux internationaux, la gestion de l'eau échoue le plus souvent à surmonter les conflits en l'absence d'un traité fixant les droits et les responsabilités de chacun des pays riverains, comme en l'absence d'accords implicites ou de dispositifs de coopération.

De même, aux niveaux national et local, ce n'est pas le manque d'eau qui mène au conflit mais la manière de le maîtriser et de le gérer. De nombreux pays ont besoin de politiques plus déterminées pour réguler l'utilisation de l'eau et en permettre une gestion équitable et durable. Dans les pays en développement notamment, les agences de l'eau ne disposent souvent pas des moyens humains, techniques et financiers qui permettraient de mettre en place des plans globaux de gestion de l'eau et d'en assurer la mise en œuvre.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, le pouvoir de décision est fractionné entre les organismes chargés de l'agriculture, des pêches, de l'adduction d'eau, du développement régional, du tourisme, du transport ou de la conservation et de l'environnement, de sorte que les différentes méthodes de gestion servent des objectifs contradictoires. Des modes de gestion officiels peuvent également être en contradiction avec des modes coutumiers, comme dans le cas du bassin de l'Achamayo à Junin (Pérou), où les paysans revendiquent des droits territoriaux et riverains sur l'eau sur la foi de récits mythiques et historiques en complète contradiction avec le système officiel de licence de l'eau édicté par la juridiction nationale.

Dans les pays qui ne disposent pas d'un système officiel de permis d'utilisation, de mise en vigueur et de surveillance de l'eau, les utilisateurs les plus puissants peuvent violer les droits coutumiers des communautés locales. Si les institutions répartissent l'eau de manière inéquitable entre les groupes sociaux, le risque de protestation publique et de conflit augmente. En Afrique du Sud, le régime d'apartheid favorisait la minorité blanche dans sa distribution de l'eau. Cette « marginalisation écologique » renforçait les griefs de la population noire et contribuait à l'instabilité sociale qui a fini par précipiter la chute du régime.

Les institutions peuvent également répartir de manière inégale les coûts et les bénéfices : les avantages tirés des importants projets d'infrastructures hydrauliques, tels que grands barrages ou programmes d'irrigation, ne profitent généralement qu'à une petite élite. Les communautés locales doivent faire face seules aux conséquences de ces constructions sur leur environnement et leur société avec, le plus souvent, des compensations dérisoires.

Les diverses parties en cause dans les conflits sur l'eau ont souvent des perceptions opposées quant aux droits légitimes, à la nature technique du problème, au coût de sa résolution et à la répartition des dépenses entre les participants. Il est donc indispensable, pour toute initiative conjointe, de disposer de sources d'information fiables et acceptables par l'ensemble

des parties concernées. Non seulement cela leur permet de prendre des décisions fondées sur des bases communes, mais cela contribue également à créer la confiance.

Une base de données fiable, comportant des données météorologiques, hydrologiques et socio-économiques, est indispensable pour qui doit gérer l'eau de façon éclairée et prévoyante. Les données hydrologiques et météorologiques recueillies en amont sont essentielles pour la prise de décisions en aval. Dans les cas d'urgence comme les inondations, ces informations sont vitales pour protéger la santé humaine et celle de l'environnement. Des tensions entre les différents utilisateurs de l'eau peuvent se faire jour lorsque les informations ne circulent pas. Les disparités de capacités entre les parties concernées pour produire, interpréter et valider les données peuvent engendrer la méfiance envers ceux qui disposent d'une meilleure information et de systèmes techniques. Dans les bassins de

l'Incomati et du Maputo, le monopole de l'Afrique du Sud en matière de production de données a créé un tel malaise dans le Mozambique, situé en aval, que l'accord de bassin Piggs Peak a été rompu ; le Mozambique a profité de l'impasse des négociations pour lancer son propre système de données.

Des mécanismes de concertation peuvent résoudre les conflits larvés

La plupart des litiges se résolvent de façon pacifique et par la coopération, même si la négociation passe par un long processus. Les dispositifs de concertation concernant l'eau peuvent prévenir les affrontements et résoudre les conflits larvés, à condition que toutes les parties soient incluses dans le processus de prise de décision et bénéficient des informations nécessaires, d'un personnel formé et d'un soutien financier en tant que partenaires égaux. Les mécanismes de gestion en concertation peuvent abaisser la charge potentielle du conflit en :

- servant de forum pour des négociations communes, en garantissant que tous les intérêts conflictuels existants et potentiels soient pris en compte tout au long du processus de décision ;
- envisageant les différents points de vue et intérêts, afin de dégager de nouvelles options de gestion et proposer des solutions gagnant-gagnant ;
- établissant la confiance et la bonne foi par la collaboration et des enquêtes menées en commun ;
- prenant des décisions qui ont bien plus de chances d'être acceptées par toutes les parties, même si l'unanimité ne peut être obtenue.

Au niveau local, les mécanismes traditionnels existant au niveau des communautés sont déjà bien adaptés aux réalités spécifiques et sont donc plus facilement adoptés par les communautés. Le comité *chaffa*, organisme traditionnel de gestion de l'eau chez la population Boran de la Corne de l'Afrique, en est un exemple, ou encore le parlement Arvari, organisme informel de décision et de résolution des conflits fondé sur les coutumes traditionnelles sur la rivière Arvari du Rajasthan (Inde).

Dans les bassins fluviaux internationaux, la gestion de l'eau échoue le plus souvent à surmonter les conflits en l'absence d'un traité fixant les droits et les responsabilités de chacun des pays riverains.

Les commissions de bassins fluviaux réunissant des représentants de tous les États riverains ont réussi à gérer les ressources hydriques partagées mais le processus de concertation a été long et laborieux, surtout dans les bassins internationaux. C'est pourquoi la Banque mondiale s'est engagée à faciliter le processus de négociation de l'Initiative du bassin du Nil pendant 20 ans.

Le renforcement des capacités à produire et analyser les données, à planifier la gestion durable de l'eau, à appliquer les techniques de résolution des conflits ou faire participer les parties concernées devrait s'intéresser aux organismes de gestion de l'eau, aux organisations locales non gouvernementales, aux associations d'utilisateurs de l'eau ou aux groupes religieux. Au niveau international, renforcer les compétences des riverains les moins puissants est un moyen de prévenir les conflits. Au niveau local, renforcer les capacités des populations exclues, marginalisées ou plus faibles afin qu'elles puissent formuler et négocier leurs intérêts permet de les impliquer dans une gestion concertée de l'eau. Dans le bassin de l'Okavango, par exemple, le projet À chaque-rivière-sa-population vise à mieux faire participer les villageois et autres parties concernées à la prise de décisions et à la gestion du bassin par l'éducation et la formation.

La prévention de conflits plus graves exige une prise de décision et une information transparentes (voire une consultation formelle) de toutes les parties concernées, telles que les États ou les sociétés situées en aval, avant la mise en œuvre des décisions de gestion. Il est indispensable d'identifier toutes les parties réellement concernées et leurs points de vue afin de pouvoir estimer puis gérer les risques de conflit. En l'absence d'une participation généralisée et régulière de la population, celle-ci pourrait rejeter les propositions d'un projet d'infrastructure. Par

exemple, la décision de construire le barrage de Hainburg sur le Danube a été annoncée en 1983 après une faible participation publique. Des écologistes et autres organisations de la société civile, soutenus par le grand public, occupèrent le site et réussirent à stopper la construction du barrage. Le site devint alors un parc national. Plus récemment, le Laos a entrepris en juillet 2012 de suspendre la construction d'un barrage sur le Mékong afin d'en modifier le plan, après que des voisins et des associations écologistes ont manifesté leurs inquiétudes pendant les concertations. Le Laos vient cependant d'annoncer qu'il reprend la construction en dépit des objections qui subsistent. Il appartient désormais aux opposants de réagir (*voir encadré page suivante*).

Une gestion concertée de l'eau demande du temps et de la bonne volonté. Il n'est peut-être pas toujours possible d'y faire participer toutes les parties concernées - en certains cas, cela peut être même déconseillé. Dans la gestion de l'eau, à toutes les échelles, si le différend est trop grave et les disparités trop grandes, les parties en cause ont peu de chances de parvenir au consensus et pourraient même refuser de participer à une gestion concertée. Dans ce cas, la confiance et des techniques de construction du dialogue, comme un stage de formation ou une enquête menée en commun faciliteront la prise de décision.

Des techniques de transformation du conflit impliquant la neutralité d'un tiers, comme une médiation, une facilitation ou un arbitrage, sont utiles dans les cas de luttes ouvertes pour la gestion de l'eau. Des proches, tels que les anciens, les femmes ou des experts en hydrologie ont réussi à amorcer la concertation lorsque les groupes opposés ne pouvaient se rencontrer.

Voyageurs près de la ville de Bafoulabé à 90 km au nord du barrage de Manantali, au Mali. Ce barrage sur le fleuve Sénégal a été construit en 1989. Il est possédé et géré en commun par trois des quatre États riverains, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, par le biais de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Dans le cadre de cette organisation, les trois pays partagent les dépenses et les bénéfices du barrage polyvalent. Son lac permet la pêche industrielle, l'irrigation des terres environnantes et fournit à la plus grande partie de la région son énergie électrique. Si le barrage a été coûteux sur le plan socio-économique – sa construction a déplacé 10 000 personnes et affecté l'agriculture traditionnelle dépendant des inondations saisonnières – tout conflit entre les pays riverains a été évité grâce à ce mécanisme de concertation.



Photo: Jacques Taberlet/Wikipedia Commons

L'Initiative de paix de Wajir, dirigée par des femmes, a permis de réduire l'intensité du conflit entre des pasteurs du Kenya, où l'accès à l'eau constituait l'un des éléments du conflit. Dans certains cas hautement conflictuels comme celui du bassin du Nil, un « modèle des élites », qui recherche le consensus entre représentants de haut niveau avant d'encourager une participation plus élargie, a réussi en partie à définir une vision commune de la gestion du bassin et des projets conjoints. Intégrer effectivement la participation de la population constitue désormais le principal défi pour la mise en œuvre à long terme de mécanismes de concertation négociés par l'élite.

Les conflits de demain pourraient être très différents

Avec l'intensification de l'exploitation des réserves mondiales d'eau, la qualité devient un problème plus important que sa quantité, et la quête de l'eau se déplace vers des sources moins traditionnelles comme les nappes fossiles profondes, le recyclage des eaux usées et les transferts entre bassins. Le conflit lui aussi devient moins traditionnel, de plus en plus motivé par des pressions internes ou locales ou encore, de façon plus subtile,

par la pauvreté et l'instabilité. Ces changements laissent entrevoir que les litiges de demain concernant l'eau pourraient apparaître très différents de ceux d'aujourd'hui.

Annika Kramer¹, Aaron T. Wolf²,
Alexander Carius³ et Geoffrey D. Dabelko⁴

Cet article est une version mise à jour et abrégée de l'article publié dans The State of the World 2005 par le World Watch Institute, puis repris avec autorisation dans un manuel à l'intention des professionnels, produit par le Programme hydrologique international de l'UNESCO en 2010, intitulé Sharing Water : Sharing Benefits.

- 1 Administrateur en chef de projet à l'Adelphi, Berlin (Allemagne), institut de recherche de politique publique sur l'environnement, le développement et la politique étrangère
- 2 Professeur de géographie, College of Earth, Ocean and Atmospheric Sciences, et Directeur du programme sur la gestion des conflits sur l'eau, Université d'État de l'Oregon (É.-U.)
- 3 Directeur de l'Adelphi
- 4 Professeur et directeur d'Environmental Studies, Voinovich School of Leadership and Public Affairs, Université de l'Ohio (É.-U.) ; Conseiller principal, programme du changement et de la sécurité de l'environnement, Woodrow Wilson Center (É.-U.)

L'histoire en marche sur le Mékong

Barrages sur le cours principal du Mékong



Le Mékong est le septième fleuve d'Asie par sa longueur. Prenant sa source sur le plateau tibétain, il traverse la Chine, le Myanmar, le Laos, la Thaïlande, le Cambodge et le Viet Nam.

En 1995, ces quatre derniers pays ont créé la Commission du Mékong dans le cadre de l'Accord sur le Mékong, afin de coordonner l'utilisation durable des ressources

Au début de 2011, la Commission a annoncé que les pays membres n'étaient pas parvenus à un consensus sur le projet laotien du barrage hydroélectrique de Xayaburi. Le Cambodge et le Viet Nam s'étaient inquiétés de l'impact du barrage sur la migration des poissons et l'écoulement des sédiments vers l'aval.

Par la suite, le gouvernement laotien attribua le projet à une société Thaïlandaise avant d'annoncer, en juillet 2012, qu'il interrompait la construction afin de modifier le plan, en réaction aux inquiétudes exprimées par ses voisins et les associations d'écologistes.

Le 6 novembre 2012, le Laos annonçait qu'il avait achevé les modifications et que la construction du barrage allait donc reprendre.



Le marché au poisson de Cán Thó, au Viet Nam, dans le delta du Mékong

du fleuve. L'année suivante, la Chine et le Myanmar devenaient « partenaires au dialogue » de la Commission.

Il existe actuellement trois barrages sur le fleuve et deux autres en construction. Ils sont tous situés très en amont. Ces dernières années 14 autres barrages ont été proposés par les pays riverains, la plupart d'entre eux très en aval (voir carte).

Une Évaluation environnementale stratégique (2010) commanditée par la Commission du Mékong a conclu que les barrages envisagés bloqueraient la migration vitale des poissons et provoqueraient des dommages permanents à l'écologie du fleuve. Le rapport a recommandé un moratoire de 10 ans pour toute construction de barrages sur le cours principal du Mékong, dans l'attente d'études ultérieures.